

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

160012

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR COMMUNE DE CAP D'AIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ARRÊTE METROPOLITAIN PRESCRIVANT L'OUVREURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CAP D'AIL

Par Arrêté Métropolitain en date du 29 décembre 2015, Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CAP D'AIL pour une durée de trente trois jours (33), du lundi 25 janvier au vendredi 26 février 2016 inclus.

A cet effet Monsieur Didier CARLIER, retraité des Collectivités Territoriales a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire et, Madame Jocelyne GOSELIN, Ingénieur au CNRS, retraitée, consultante a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur Suppléant.

Les pièces du dossier d'Enquête Publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés :

- À la Mairie de CAP D'AIL : 62, avenue du Trois Septembre aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h45,

- à la Métropole Nice Côte d'Azur : Service de la Planification, Immeuble « Cîmes » - 5^{ème} étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Modification n°2 du PLU
Mairie de CAP D'AIL - Service Urbanisme - 62, avenue du Trois Septembre,
06320 CAP D'AIL**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour re-

cevoir les observations :

- À la Mairie de CAP D'AIL : 62, avenue du Trois Septembre

le lundi 25 janvier 2016 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,

le mercredi 10 février 2016 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,

le vendredi 26 février 2016 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante: <http://www.nicecote-dazur.org>

Le formulaire Natura 2000 d'évaluation simplifiée des incidences est contenu dans le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, soumis à l'enquête publique. Ce dossier peut également être consulté à la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de CAP D'AIL et à la Métropole Nice Côte d'Azur, (Service de la Planification) - Immeuble « Cîmes » - 5^{ème} étage - quartier Arénas - 455 Promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de CAP D'AIL.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement et Urbanisme - Service de la Planification (Téléphone : 04-89-98-19-18 ou 04-89-98-19-21).

160027



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

COMMUNE DE TENDE - PREMIER AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par Arrêté Préfectoral en date du 4 décembre 2015, l'ouverture d'une enquête publique pour le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Mouvements de Terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux Articles R.562-7 et R.562-8 du Code de l'Environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

Le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain de la Commune de TENDE ayant été prescrit avant le 1^{er} janvier 2013, le projet de PPR n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union Européenne.

L'enquête publique se déroulera du 1^{er} février 2016 au 4 mars 2016 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de TENDE aux heures habituelles d'ouverture.

Le Tribunal Administratif de NICE a désigné en date du 10 septembre 2015, M. Georges MARTINEZ (Ingénieur en chef de la fonction publique territorial, en retraite), comme Commissaire Enquêteur Titulaire, et M. Jean-Marc GUSTAVE (adjoint au Général Commandant la zone aérienne de dé-

fense du sud, en retraite), comme Suppléant.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- TENDE : 1^{er} février 2016 10h-12h / 13h30-16h30 Mairie : 1 place du Général De Gaulle - 06430 TENDE

- TENDE : 17 février 2016 10h-12h / 13h30-16h30 Mairie : 1 place du Général De Gaulle - 06430 TENDE

TENDE : 4 mars 2016 10h-12h / 13h30-16h30 Mairie : 1 place du Général De Gaulle - 06430 TENDE

Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques - Pôle Risques CADAM - 147 Boulevard du Mercantour 06286 NICE cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site Internet des Services de l'État dans les Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de TENDE et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes et sur le site Internet des Services de l'État dans les Alpes-Maritimes.



Un nouveau service exclusif sur www.petitesaffiches.fr

Les appels d'offres et MAPA
du département des Alpes-Maritimes
dans leur intégralité